SEANCE du 28 juin 2017.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil du Centre Communal d'Action Sociale en date du 28 juin 2017.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lunaire, légalement convoqué le 16 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Michel PENHOUËT.

<u>Etaient présents</u>: MM. Michel PENHOUËT, Claude ESNAULT, Jean-Pierre BACHELIER, Franck BEAUFILS, Muriel CARUHEL, Francis CHEVALIER, Fany DUFEIL, Marie-Claude JOUANNARD, Arlette LENGLIN, Ludivine MARGELY, Martine POTIER, Martine ROHART, Marie SIMON VARINS et Kamel TALBI membres.

Absente: Sophie GUYON, Claire HARDY et Philippe LE BIHAN

Assistait également à la séance Stéphanie GERNIGON, responsable du CCAS

Délibération n°25/2017

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 mai 2017

Rapporteur: Claude ESNAULT

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- APPROUVE, à l'unanimité des présents lors de la dite séance, le procès-verbal du 3 mai 2017.

Délibération n°26/2017

EFFECTIF DU SAAD : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Quelques modifications sont soumises au Conseil d'Administration concernant le tableau des effectifs comme suit :

- ✓ 1/5/2017 : suppression du poste d'agent social à 35 heures occupé par Mme Christine HENRY. Cet agent est radié des cadres depuis le 1/5/2017 suite à une mise à la retraite pour invalidité.
- ✓ 4/7/2017 : Mme Mirella JEAN DE DIEU sera affectée en tant qu'agent contractuel à 23/35ème sur le remplacement de Mme Yolande ORVEILLON pendant son arrêt de maladie ordinaire.
- √ 1/9/2017: Mme Maryse CRUBLE, agent contractuel sera nommée au 1/9/2017 en tant qu'agent stagiaire à 28/35ème

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'agent social à 35 heures.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles prévus à cet effet du budget primitif 2017 du SAAD.
 - APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessous :

| TABLEAU DES EFFECTIFS CA du 28/6/2017 | Postes crées | Postes vacants | Dont poste TNC |
|---|--------------|----------------|------------------------|
| Agent social principal de 2ème classe à 28/35ème | 1 | 0 | 1 poste à 28/35ème |
| Agent social à 28/35ème | 9 | | 9 postes à 28/35ème |
| | | | |
| | | | 3 postes à 23/35ème |
| Agent social (contractuels) | 6 | 2 | 1 poste à 12/35ème |

Délibération n°27/2017

AIDE FINANCIERE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU RESTAURANT SCOLAIRE DE LA FAMILLE HENDI

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Le 3 juin dernier, Monsieur ARBELET a sollicité Monsieur le Président du CCAS pour obtenir un dégrèvement financier pour les frais de restaurant scolaire pour Jwan HENDI âgée de 10 ans et demi et scolarisée à l'école Sainte-Catherine. Monsieur ARBELET héberge cette famille IRAKIENNE depuis le 26 mai dernier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'aider la famille HENDI, en prenant en charge les frais du restaurant scolaire de Jwan jusque la fin de l'année scolaire 2016/2017.
 - Le CCAS remboursera directement Mr ARBELET des sommes avancées.
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au compte 6561 du budget primitif 2017 du CCAS.
- **PRECISE** qu'un courrier a été adressé à Mr ARBELET pour lui signifier qu'un dossier plus complet lui sera demandé en cas de sollicitation pour l'année scolaire 2017-2018.

Délibération n°28/2017

VOYAGE AUTOMNE 2017- TARIF

Rapporteur : Claude ESNAULT

Comme tous les ans, les Aînés de la Commune seront invités à participer à une sortie dont la destination n'est pas encore arrêtée à ce jour. Ce voyage sera destiné aux personnes domiciliées et résidentes à Saint-Lunaire, âgées de 70 ans ou plus. Les personnes ouvrant droit à ce voyage recevront un courrier les informant de la destination et de la date choisies.

Les autres participants intéressés pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles. Le montant de leur participation sera alors fixé selon le prix coûtant défini par l'Agence de voyage.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de faire appel au voyagiste AVENT TOUR pour l'organisation d'un voyage qui aura lieu à l'automne 2017,
- FIXE la participation à ce voyage à 15€ pour les lunairiens de 70 ans ou plus,
- **PRECISE** que la participation des autres voyageurs correspondra au prix coutant par personne fixée par l'agence AVEN TOUR,
- **PRECISE** que les participants recevront, à leur retour de voyage, un titre de recettes à régler auprès de la trésorerie de Dinard.

INFORMATIONS DIVERSES:

Monsieur le Président a abordé les points suivants :

- ✓ Création du collège Sainte Marie à la Richardais et projet de création d'une école primaire. Mr le Président confirme que l'école Sainte Catherine restera toujours implantée sur Saint-Lunaire.
- ✓ L'arrivée le 28 juin prochain de l'Abbé Marcel LECLERC qui succèdera au Père DROUGARD.
- ✓ Départ du Docteur ROBERT. Le Conseil de l'ordre des médecins doit émettre un avis sur le remplacement en juillet par le Docteur CRISAN, mère de Mme REVOL, résidente secondaire à la Richardais. Au mois d'août, le Docteur MORFOIASSE, médecin à Rennes et en vacances à Saint-Lunaire assurera les remplacements du Docteur ROBERT. Le Docteur DAMADE prendra ses fonctions à Saint-Lunaire, la dernière semaine du mois d'août.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.